



Délibération n° 2024 / 074

**Séance ordinaire du 5 novembre 2024
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 30 octobre 2024

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme Virginie HOANG

Rapporteur : M. ABELA

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 27 Représenté : 1 Absent : 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 22

Abstentions : 5

Votes contre : 1

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 23

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE - M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS - Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS - Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre CAVATORTO – M. Frédéric VARTANIAN - Mme Virginie HOANG – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI– M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – Mme Patricia LAZZARO - M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA –M. Roger-Louis TROTIER–Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avaient donné pouvoir : M. Hervé FABRE-AUBRESPI à Mme Nathalie LLUELLES.

Absents : M. Michel DORLET

Objet : Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.41-5-2 et L.141-5-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023/091 en date du 29 novembre 2023, identifiant des zones d'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables ;

Vu l'avis du Comité Régional de l'Énergie en date du 19 juillet 2024 ;

Vu le courrier de la Référente Préfectorale Unique sur les énergies renouvelables en date du 7 août 2024 ;

Vu la concertation qui s'est déroulée du 14 au 23 octobre 2024 organisée avec la population de la commune via le site internet de la commune ;

Vu la réunion de la commission aménagement du territoire du 30/10/2024 ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20241105-DEL_2024_074-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Abroge la délibération 2023/091 en date du 29 novembre 2023 ;**
- **Identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables telles que jointes en annexe à la présente délibération ;**
- **Autorise le maire à transmettre ces propositions à la Réferente Prefectorale Unique sur les énergies renouvelables dans le département et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Le 5 novembre 2024

La secrétaire de séance,

Virginie HOANG



Le Maire,

Amapola VENTRON

